PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque — Commune de SAINT-THOMAS

Objet. Une enquête publique est ouverte sur la demande de permis de construire présentée par la société COFINSOL 5 (Techniques Solaires - Mexens), représentée par Monsieur Thomas DE MOUSSAC, pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de SAINT-THOMAS, lieu-dit « Sarrot ». Au terme de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne, autorité organisatrice, statuera sur cette demande par un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, ou le refusant.

Durée et siège. L'enquête se déroulera du 23 novembre 2026 à 09h00 au 07 janvier 2027 à 17h00, soit 46 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la mairie de SAINT-THOMAS, 1 Le Village, 31470 SAINT-THOMAS.
Le public a la possibilité de prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur, auprès du secrétariat de mairie, aux jours et heures des permanences indiquées ci-dessous.

Commissaire enquêteur. Par décision du 16/09/2026, le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné Monsieur Bernard BOUSQUET en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Christian BARTHOLOMOT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Dossier. Le projet est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse du porteur de projet à cet avis. Il est consultable pendant toute la durée de l'enquête au siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 14h00 à 17h00 et du mercredi au jeudi de 14h00 à 17h00), et sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne : https://www.haute-garonne.gouv.fr/enquete-photov-st-thomas-cofinsol5 ainsi que depuis le registre dématérialisé.

Observations. Le public peut présenter ses observations et propositions :

– sur le registre dématérialisé sécurisé accessible à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/7790 ;
– par courriel à l'adresse : enquete-publique-7790@registre-dematerialise.fr ;
– sur le registre papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu au siège de l'enquête aux jours et heures d'ouverture ;
– par courrier adressé au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ;
– auprès du commissaire enquêteur, lors des permanences tenues au siège de l'enquête :
  le jeudi 26 novembre de 14h00 à 17h00 ;
  le mercredi 09 décembre de 14h00 à 17h00 ;
  le mercredi 06 janvier 2027 de 17h00 à 20h00 ;

Les observations reçues par courriel ou déposées sur le registre dématérialisé y sont consultables dans les meilleurs délais. Seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.
Le public a également la possibilité de prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur, auprès du secrétariat de mairie, aux jours et heures des permanences.

Le registre dématérialisé est mis en œuvre par la société Préambules SAS ; les données personnelles sont traitées pour le compte du préfet aux seules fins de l'enquête.

Informations. Des informations sur le projet peuvent être demandées au porteur de projet :
Monsieur Ahmad JABIR, 06 99 79 50 89, ahmad.jabir@mexens.com.

Après l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de SAINT-THOMAS et à la direction départementale des territoires, et publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne (rubrique « enquêtes terminées »).